



Produits de marques, stockage à domicile, prix, ...

Par **malfoy**, le **21/07/2009** à **14:15**

Bonjour,

Je m'adresse à vous suite à la création de mon entreprise en qualité d'auto entrepreneur. Mon activité principale, la vente : à l'étalage (brocante, marché, ...), par catalogue, site Internet, à domicile, ... de vêtements, accessoires de mode, chaussures, produits de beauté, parfums, loisirs, ...

Je voudrais savoir si il faut faire des démarches particulières pour avoir le droit de vendre des marques (ex: LEVIS, KAPORAL, L'OREAL, D&G, AXE, ADIDAS, NIKE, ...), si il y a un barême à respecter pour les prix que je vais définir, et si vous pouvez me renseigner sur les droits de stockage à domicile, je suis locataire (propriétaire Habitat 62 59). Je vous en remercie.